

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 61 (1976)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messager Raiffeisen



4

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
61^e année
Lausanne
Avril 1976

J.A. 1000 Lausanne 1

Trop de confiance nuit à la confiance

J'ai encore à l'esprit la réaction qu'avait produite en mon for intérieur, au début de mon activité raiffeiseniste, cette sentence qu'au fur et à mesure des années j'ai trouvée toujours plus sage. Au soir de mes expériences, je proclame alors et avec toujours plus de force et de conviction que témoigner une confiance aveugle c'est assumer une responsabilité morale tant envers celui qui doit être digne de cette confiance qu'envers ceux qui attendent d'en être les bénéficiaires.

La confiance est une belle qualité humaine et une des plus admirables manifestations de l'esprit de tout individu éduqué. Et si la confiance tend malheureusement à disparaître de plus en plus dans les milieux mondains, elle reste cependant encore bien vivante et fortement en honneur dans nos milieux ruraux. Nos Caisses Raiffeisen en sont particulièrement l'objet et on ne peut que s'en réjouir. Mais noblesse oblige ! Tout doit être mis en œuvre pour conserver cette confiance, la développer, la fortifier : elle est la base de toute activité fructueuse tant politique ou sociale qu'économique ou financière.

Cette confiance n'est toutefois féconde et bienfaisante que si elle est raisonnée. Il faut être bien

conscient qu'on n'achète pas la confiance, qu'elle ne se vend pas, mais qu'il faut la gagner, la mériter. Avoir confiance en quelqu'un répond au meilleur sentiment chrétien. Mais toute confiance doit être pondérée et sage. Une confiance aveugle peut être néfaste, dangereuse même. Il ne faut jamais oublier qu'aucun être humain n'est infailible et que même l'homme le plus probe, le plus consciencieusement honnête a des limites, qu'il peut être l'objet de dangereuses tentations, même de défaillances à certains moments critiques de son existence, surtout s'il se trouve aux prises avec des difficultés.

Un homme succombera d'autant plus facilement que, faisant l'objet de la confiance illimitée et ne se sentant pas surveillé, il pensera pouvoir effectuer momentanément certaines irrégularités avec l'intention bien arrêtée de remettre toutes choses en ordre à brève échéance, cela avec la conviction absolue de ne rien faire de bien grave et de ne causer du tort à personne. Les quelques cas, heureusement très rares, que j'ai vécus au cours de mon activité de réviseur le confirment. Le petit doigt mis dans l'engrenage avec la plus louable des intentions conduit irrémédiablement à la catastrophe.

Dans cet ordre d'idées, le directeur du célèbre pénitencier américain de Sing-Sing — et avec lui de nombreux criminalistes réputés — prétend que la plupart de ses « pensionnaires », même condamnés pour des délits les plus graves, sont convaincus de ne pas avoir fait de mal, chacun ayant dans son for intérieur une justification appropriée de son acte. Il ajoute que bien des individus avec lesquels nous vivons et qui seraient sincèrement scandalisés qu'on pût simplement les considérer comme capables d'une mauvaise action, seraient les premiers à succomber à certaines tentations et à commettre des indécidables s'ils avaient la certitude de n'être jamais découverts.

Cette affirmation peut paraître quelque peu exagérée, mais elle démontre tout de même qu'il est du devoir de chacun de se comporter toujours correctement et objectivement en matière d'argent, afin d'éviter à son prochain, non seulement des tentations auxquelles il pourrait peut-être succomber, mais simplement toute possibilité de commettre des erreurs quelconques.

Il faut aussi mettre en garde contre l'excès de confiance celui qui accepte une charge publique. Il peut être flatté de posséder la considération de ses concitoyens. Il accepte les honneurs : c'est le

beau côté de la médaille. Mais chaque médaille a son revers, car toute fonction implique des devoirs, des responsabilités. Attention aux petites négligences, aux mignons abus, aux petites faiblesses ; pas la moindre entorse aux statuts, aux règlements ; pas d'indulgence vis-à-vis des petites faiblesses humaines ; ne tolérer ni manquements, ni petites incorrections ; avoir le courage de se dresser devant les difficultés, agir, sévir même au besoin ; ne pas pratiquer le comportement de l'autruche qui, devant un danger, plonge simplement la tête dans le sable pour ne pas le voir.

Mais si la confiance assure le succès de l'entreprise, elle appelle le contrôle. On surveille ce que l'on aime, spécialement les œuvres envers lesquelles on éprouve de la considération. C'est la raison de la confiance dont sont entourées nos Caisses Raiffeisen. Et cette confiance est certainement méritée à la suite des contrôles réguliers effectués par les organes de surveillance, plus particulièrement par l'Office fiduciaire et de révision professionnelle de l'Union suisse de Saint-Gall.

L'évidence de la nécessité des contrôles se prouve d'ailleurs par le témoignage qu'en donne l'administrateur ou gérant responsable lui-même. Il ressent le besoin de s'appuyer sur une surveillance régulière. Il attend le réviseur. Il participe à son travail par une coopération active et sincère qui doit permettre la correction d'éventuelles défaillances humaines possibles, erreurs, oublis, etc. Se sentant secondé et appuyé, le gérant éprouve une joie certaine au soir d'une journée de contrôle qui a créé une atmosphère de paix et de sécurité, donc de confiance.

Il faut le répéter : la confiance est une denrée introuvable sur le marché. Elle exige une vigilance à toute épreuve. Veiller, veiller encore et toujours pour en conserver les fruits. Si, par malheur, on devait la perdre, sa reconquête s'avé-

rait terriblement difficile. Faire disparaître les suspicions et les soupçons exigerait des sacrifices douloureux sur un chemin hérissé d'épines. La blessure ne se cicatriserait qu'au prix d'efforts et de patience de longue haleine. Autant

dire que la méfiance entache une réputation pour toute une vie.

Mot magique, la confiance nous est aussi précieuse que la prune de nos yeux. La victoire la plus nécessaire consiste à ne jamais la perdre.

Fx

Chronique économique et financière

Il y a encore quelques mois, les commentateurs et les économistes constataient avec une belle unanimité que la crise était bien réelle. Aujourd'hui, leurs propos portent sur la reprise. Mais l'unanimité n'existe plus dans l'appréciation réelle de la reprise. Cependant, dans la mesure où cela montre que les choses ont tendance à changer, c'est réjouissant. Les opinions émises, qu'elles émanent de spécialistes ou des citoyens (enquête de la B.P.S.) ne changent pas grand-chose à la réalité : le chômage reste très important et n'est pas près de se résorber.

L'amorce de la reprise

Il y a plusieurs mois déjà que l'on parle de la reprise. Souvent cependant, il s'agit plutôt d'un tassement de la récession que d'une véritable reprise. Les hommes politiques, soucieux de convaincre de la justesse de leur politique, ont quelque peu anticipé sur la réalité. Quelques banquiers, dans la louable intention de recréer la confiance, ont également donné une importance exagérée à quelques signes positifs se manifestant ici ou là. Ailleurs, on a vu dans le ralentissement de l'inflation un signe de relance. Mais partout, il faut bien le dire, on s'est montré très prudent dans les pronostics en matière d'emploi. Une reprise ne s'accompagne en effet jamais immédiatement d'une nouvelle embauche massive. En premier lieu, parce que chacun attend la confirmation d'une reprise de la demande ; en second lieu, dans presque tous les secteurs industriels, les stocks se sont accumulés.

On sait, et cela a été maintes fois répété, que la Suisse ne peut espérer refaire seule sa prospérité. Notre industrie est tournée vers l'exportation et de la reprise de la demande à

l'étranger dépend notre relance. C'est valable surtout pour l'horlogerie et l'industrie des machines, ainsi que pour les textiles. Si les commandes reviennent, alors seulement notre industrie pourra à nouveau se lancer dans les investissements, lesquels redonneront quelque vigueur à notre industrie de la construction, vigueur que ne peut plus lui donner pour quelques années le marché du logement.

De là l'importance de la reprise et des politiques conjoncturelles adoptées chez nos clients étrangers, en particulier les U.S.A. et l'Allemagne fédérale.

Aux U.S.A., les milieux officiels se montrent optimistes. Ils se basent sur deux indicateurs : la hausse du revenu moyen des Américains et la réduction du nombre des chômeurs dès le début de 1976. Cependant, il semble que les investissements de l'industrie privée soient encore trop timides. D'autre part, le gouvernement américain accorde encore la priorité à la lutte contre l'inflation, puisque le président Ford a refusé de suivre le Congrès dans son programme d'investissements de plus de 6 milliards de dollars pour des grands travaux publics.

En Allemagne fédérale, de nombreux signes montrent également une tendance à la reprise : croissance du produit national brut dès la fin de 1975, reprise de la production, augmentation de la productivité des entreprises, réduction du taux moyen de l'épargne etc... Même optimisme d'ailleurs en *Autriche*. Pour la France, c'est l'inconnue. On y parle certes de la reprise, mais elle ne sera sans doute sensible que dans certains secteurs, et en particulier dans les travaux publics. L'O.C.D.E., dans sa récente étude consacrée à la France, se montre en effet d'un optimisme très mesuré. Gilbert Mathieu, dans une analyse des

perspectives économiques en France pour 1976, voit cette reprise « en aile de mouette » (« Le Monde » du 10 février 1976). Enfin, la Grande-Bretagne, qui doit faire face à une très forte inflation et l'Italie ne semblent pas encore sorties de leurs difficultés économiques internes.

L'O.C.D.E., dans ses récentes « perspectives », manifeste ses doutes face à une reprise vigoureuse en 1976 ; elle y voit deux raisons essentielles : les gouvernements continueront à veiller à un nouvel emballement de leur économie, et les politiques économiques nationales restent extrêmement prudentes. Aux yeux des experts de l'O.C.D.E. toujours, il faut en premier lieu recréer la confiance, et cela par une remise en ordre des ménages publics.

Optimisme mesuré en Suisse

Si donc la reprise devait se confirmer aux U.S.A. et en France, on peut estimer que notre pays atteindra ou a atteint le creux de la vague. Cela nous confirme dans notre conclusion, car nous n'avons jamais cédé à la panique et nous avons refusé de suivre ceux qui prédisaient une catastrophe sans précédent.

Mais que l'on ne se fasse tout de même pas trop d'illusions. Nous sommes encore loin du plein-emploi et de

la période — si lointaine déjà — de la surchauffe. C'est plutôt en une certaine stabilisation que l'on peut espérer. Cette stabilisation n'empêchera pas certains secteurs industriels et surtout certaines entreprises de connaître encore de graves difficultés. Cette année-ci sera, pour ces entreprises des secteurs de l'horlogerie et de la construction, une année-test.

Selon la Commission de recherches économiques, « l'amélioration de la situation économique dans les principaux pays industriels de l'Occident permet d'espérer que le creux de la vague de l'actuel cycle conjoncturel sera franchi au cours de cette année-ci » (supplément de « La Vie économique » de février 1976). En effet, les différents programmes de relance des pouvoirs publics ne peuvent qu'amorcer une certaine reprise, car « seule la demande étrangère pourra susciter une reprise durable ». On ne peut s'attendre ni à une augmentation de la tendance aux investissements industriels, ni à une amélioration de la situation de l'emploi. Les deux raisons essentielles citées par les experts sont à nouveau les énormes stocks accumulés et l'insuffisance de l'utilisation des capacités de production. Écoutons encore cette même Commission fédérale de recherches économiques :

« Comme l'emploi se trouve par définition à la remorque de l'évolution conjoncturelle, il faut au contraire s'attendre à ce que le nombre de places de travail continue à diminuer durant l'année en cours. Dans ces conditions et compte tenu du fait que les hausses de salaires accordées en 1975 ont été relativement faibles, la consommation privée réelle de biens et de services demeurera au niveau de l'année dernière. Étant donné l'évolution des perspectives démographiques et le nombre très élevé de logements vides, on prévoit que la construction de logements diminuera à nouveau fortement. »

Les monnaies toujours...

À l'heure où nous écrivons ces lignes (mi-mars), le monde monétaire connaît une nouvelle et grave flambée. La lire italienne arrive à bout de souffle après une longue période d'effondrement, la livre anglaise est descendue au-dessous de fr. 5.— suisses, et le franc français a cru bon de quitter le fameux serpent, cédant à la crainte de trop exiger de sa banque centrale. Cela montre, bien sûr, la fragilité des accords monétaires. C'est le signe aussi que, dans notre époque de dérèglements, seul le flottement des monnaies peut régir le système monétaire international (on devrait dire le « non-système »). Cela n'excuse nullement la décision française basée sur un esprit de nationalisme économique.

Dans ce marasme monétaire, le mark allemand, le dollar et le franc suisse restent bien entendu les monnaies fortes, alors que l'or prouve que les accords de la Jamaïque ne l'ont détrôné qu'officiellement. La récente controverse en Suisse entre le Conseil fédéral et le conseiller national Jean-François Aubert sur la politique monétaire gouvernementale a montré qu'il n'existe pas d'unité de doctrine dans notre pays en la matière. Pour les uns, la Suisse ne pouvait éviter la hausse de son unité monétaire ; pour d'autres, une politique rigoureuse — allant du double marché des changes au contrôle des changes — aurait pu éviter cette situation qui pénalise notre industrie d'exportation. Mêmes divergences d'opinions quant à l'avenir du franc. Pour M. Alexandre Hay, directeur sortant de la Banque nationale suisse, la hausse du franc a un aspect temporaire que la reprise de l'écono-



Effet de brouillard matinal près du Château d'Aigle.

mie allemande corrigera (selon interview de « La Tribune de Genève » du 15 mars 1976). Aux yeux des experts de la S.B.S., en revanche, la hausse du franc suisse correspond à la réalité économique suisse et mondiale et notre économie « doit apprendre à vivre avec un franc lourd » !

Dans ce contexte de récession et de pagaille monétaire, les discussions sur le nouvel ordre économique mondial font allure de tarte à la crème. Sans oublier le contentieux du prix du pétrole qui crée des problèmes non étrangers aux conditions d'une reprise de l'économie occidentale.

Roger Schindelholz

Dans nos Caisses Raiffeisen

Les taux d'intérêt appliqués aussi bien aux comptes des déposants qu'aux engagements des débiteurs variant en ce moment fortement d'une région à l'autre et d'une banque à l'autre, nous nous abstenons de longs commentaires. Nous nous bornerons à reprendre les principaux conseils donnés dans la circulaire du 11 mars 1976 de la direction de l'Union suisse :

— Observer attentivement l'évolution des taux appliqués par la concurrence directe, notamment par la banque cantonale ou par une banque régionale prépondérante, par exemple.

— Les taux d'intérêt des hypothèques seront mis en harmonie avec ceux des établissements concurrents.

— Conséquence inévitable — et regrettable — pour les déposants ! les conditions qui leur sont offertes doivent être adaptées sans trop attendre.

Pour les obligations notamment, les taux appliqués désormais seront, au grand maximum, d'un quart pour cent supérieurs à ceux des banques cantonales.

L'évolution rapide de la situation des différents marchés et des taux d'intérêt doit être suivie de très près.

L'office de révision de l'Union est à la disposition des Caisses affiliées pour tous les renseignements et conseils individuels qui pourraient être utiles.

18/3/76

-pp-

Raiffeisen...

Symbole de l'esprit coopératif pour des millions d'hommes dans le monde entier

IV

RAIFFEISEN EN SUÈDE

par Sven Lindquist, directeur,
Stockholm

Le système des caisses rurales est un phénomène international et a son origine en Allemagne. C'est là que fut fondée, en 1862 déjà, une organisation de coopératives rurales de crédit dans des cercles d'agriculteurs ; ce mouvement s'étendit rapidement dans la plupart des plus importants pays agraires d'Europe.

Début plus tardif en Suède

Ce genre de coopération ne commença en Suède qu'en l'année 1916. Le début tardif pourrait être dû au fait que la législation requise était en retard — la première loi sur les caisses rurales ne vit le jour qu'en 1915. Dans bien des milieux — et non en dernier ressort dans le secteur bancaire déjà existant — on émettait l'opinion qu'il y avait assez d'instituts bancaires en Suède, et on craignait publiquement ce qui allait se passer si le paysan commençait à « jouer au banquier ». Ces pensées influencèrent finalement, en toile de fond, la formation des premières lois, qui tracèrent des limites si étroites que le système coopératif rural de crédit y trouvait difficilement des conditions de développement.

Cette législation fut, plus tard, adoucie petit à petit ; des changements incisifs eurent lieu en 1930, 1942 et 1956. Mais ce n'est que par l'introduction de la législation bancaire commune de l'année 1969 que furent accordées, pour l'essentiel, au système des caisses rurales, des conditions semblables à celles des autres instituts bancaires et ainsi des conditions égales pour un développement ultérieur. Il faut encore relever que l'Etat a offert à ces Caisses pendant plusieurs années, dans la phase d'introduction, un soutien économique sous la forme de subventions pour l'administration et l'organisation et a, jusqu'en 1958, fourni certaines garanties pour les engagements des caisses de crédit.

Organisation

Le système des caisses rurales construit, dès sa fondation, sur des unités indépendantes locales et régionales, qui exploitent leur affaire sous forme de coopération. L'organisation se composa d'abord uniquement de caisses rurales et de caisses centrales, mais en 1930 fut créée une organisation du royaume. On retint cette forme d'organisation aussi lors de la réforme des caisses rurales de l'année 1956 ; les fonctions bancaires modestes de l'organisation royale furent cependant transférées à une banque d'affaires, la banque Jordbrukets (banque de l'agriculture), qui sert de banque de service et de clearing au système des caisses rurales. A l'organisation royale Jordbrukskassförbund furent dès lors dévolues principalement les tâches de représentation, de coordination et de contrôle.

Evolution

Les économies agricole et forestière avaient trouvé, à l'origine du système des caisses rurales, en quelque sorte de bonnes solutions pour leur approvisionnement par des crédits primaires. Les caisses hypothécaires et les caisses d'épargne accordèrent des prêts garantis par droit de gage en premier rang sur les domaines. On avait moins bien pourvu aux crédits d'exploitation ; les banques commerciales participèrent bien à l'octroi de crédits par des traites et, dans une certaine mesure, par des crédits garantis par hypothèque en second rang, mais le volume de ces prêts n'était pas grand. L'octroi de crédits aux économies agricole et forestière était considéré, en ce temps-là, comme lié à de plus grands risques que des prêts à d'autres entreprises. C'est pourquoi l'agriculteur devait souvent payer des taux plus élevés et, pour le reste, se contenter aussi de conditions de crédit moins favorables que celles accordées aux entrepreneurs d'autres industries.

Le passage à des formes modernes d'agriculture orientée vers une hausse de la production exigea une augmentation importante du capital d'exploitation pour l'achat de fourrage et d'engrais, pour l'acquisition de machines, pour l'amélioration du cheptel et des espèces de plantes : tout cela en même temps et intensivement. A cause du manque de possibilités d'approvisionnement normal en crédit, les

Proverbe chinois

Ce ne sont pas ceux qui savent le mieux parler qui ont les meilleures choses à dire.

agriculteurs étaient souvent réduits à d'autres formes de crédit d'exploitation, liées à d'importantes inconvénients économiques. On pouvait, par exemple, souvent acheter le matériel nécessaire à des entreprises commerciales à crédit contre l'obligation de livrer plus tard du blé et d'autres denrées. Cette situation de crédit grevant l'agriculture subit une détérioration supplémentaire au temps de la crise du début de l'année 30. Pendant la dépression des années 30, un rôle important incombait au système des caisses rurales par l'ouverture de crédits aux agriculteurs ; c'est du reste durant ces années que se place le véritable essor de la coopération rurale du crédit.

Le développement a alors progressé à vive allure. Les meilleures possibilités, qui résultèrent petit à petit de la libéralisation, pas à pas de la loi, se reflètent aussi dans l'augmentation des montants du chiffre d'affaires. Le tableau No 1 illustre ce développement.

Comme il ressort de ce tableau, la trésorerie révèle une expansion permanente aussi bien du côté des apports que des prêts. Le taux d'accroissement, particulièrement élevé ces dernières années, s'affirme, à vue relative, entièrement au niveau des banques d'affaires et est un peu plus favorable que celui des caisses d'épargne et de la banque postale. Cela s'explique aussi par la quotité croissante aux dépôts globaux de la Suède. La participation au marché, encore très modeste aujourd'hui, se monta en 1950 à 2 %, s'éleva en 1960 à un peu plus de 3 % et atteignit fin 1972 5 % ; à fin 1973, on devrait être arrivé à presque 6 %.

Si l'on considère la participation proportionnellement insignifiante des caisses rurales aux dépôts bancaires, il faut tenir compte du fait qu'elles sont très faiblement représentées dans les grandes villes, qui hébergent un tiers de la population suédoise. Une comparaison des différentes caisses centrales laisse apparaître que la caisse centrale du Grand Stockholm n'a qu'une participation de 1 % au marché, alors que la participation aux dépôts bancaires d'une autre caisse centrale peut être évaluée à 20 %. La participation des caisses rurales au marché, en dehors des trois grandes régions urbaines, se monte en moyenne à 10 % environ.

Tableau 1

Développement du système des caisses rurales

Fin de l'année	Caisses centrales Nombre	Caisses rurales Nombre	Comptoirs Nombre	Membres en 1000	Dépôts (mio C.S.)	Prêts (mio C.S.)	Capital propre (mio C.S.)
1920	4	123		5	2,1	3,7	
1930	5	183		14	7,4	15,3	0,9
1940	10	754		109	72,9	115,1	7,0
1950	10	631	643	142	404,1	407,1	17,6
1960	12	572	658	171	1 236,0	1 080,4	35,7
1970	12	477	755	205	4 747,3	4 115,4	114,6
1972	12	458	752	229	6 217,4	5 391,8	146,1
1973	12	453	753	243	7 317,8	6 124,9	161,9

Tableau 2

Crédits agricoles accordés à des personnes privées

mio C.S. (estimation)	Prêts 31.12.1973	En %
Caisses rurales	3 900	40
Sociétés hypothécaires	3 100	32
Caisses d'épargne	2 000	21
Banques commerciales	600	6
Prêts de l'Etat	100	1
Total	9 700	100

Tableau 3

Crédits agricoles avec garantie de l'Etat

mio C.S.	Augmentation diminution depuis l'année dernière	Avoir 30.6.1973	En %
Caisses rurales	+ 50,8	601,3	52,1
Sociétés hypothécaires	+ 28,2	364,9	31,7
Caisses d'épargne	+ 3,5	166,3	14,4
Banques commerciales	+ 6,6	20,8	1,8
	+ 89,1	1 153,3	100,0

Tableau 4

Nouveaux membres 1971-1973

	1971	1972	1973
du secteur de l'agriculture			
Nouveaux membres	7 166	6 648	6 299
Membres démissionnaires	5 231	3 836	3 838
Augmentation nette	1 935	2 812	2 461
En %	18	21	18
hors du secteur de l'agriculture			
Nouveaux membres	9 409	11 409	12 480
Membres démissionnaires	652	874	1 084
Augmentation nette	8 757	10 535	11 396
En %	82	79	82
Total augmentation nette	10 692	13 347	13 857

Crédits pour l'agriculture

Bien que, malgré le fort taux d'accroissement, les chiffres du volume des dépôts et des prêts des caisses rurales soient toujours encore notablement inférieurs à ceux d'autres groupes d'instituts bancaires, ces institutions ont tout de même fourni une contribution importante à l'octroi de crédit dans le secteur qui est à considérer comme le plus important du système des caisses rurales. C'est ce qui ressort du tableau No 2, qui énumère les prêts des différents groupes des instituts bancaires à des agriculteurs privés.

La part des crédits agricoles accordée par les caisses rurales à des particuliers peut donc être estimée à 40 %. Les deux institutions de crédit en possession des agriculteurs : les caisses rurales et les sociétés hypothécaires, réunissent globalement, à elles deux, plus de 70 % des crédits agricoles accordés à des particuliers.

Les prêts directs de l'Etat à des agriculteurs privés rétrogradent d'année en année. L'appui du crédit de l'Etat prend maintenant presque exclusivement la forme d'un cautionnement de l'Etat pour les crédits agricoles. La composition de ces crédits, si importants surtout pour les jeunes agriculteurs, apparaît dans le tableau No 3.

Comme cette classification le fait voir, les crédits privés pour agriculteurs sont maintenant complètement dominés par les deux institutions de crédit de l'agriculture ; ils s'élèvent ensemble, en gros, à 84 % du volume des crédits. Plus de la moitié de ces prêts revient aux caisses rurales.

Sociétariat

Le tableau No 4 établit une statistique des membres des caisses rurales. Le nombre des membres a fortement augmenté ces dernières années et se monte maintenant à 243 000. Il est intéressant d'y regarder de plus près pour voir de quels groupes sociaux divers proviennent les nouveaux membres. Le tableau No 4 fait nettement ressortir les modifications intervenues dans les années 1971-1973.

Comme le montre le tableau, l'affluence de nouveaux membres est bonne aussi bien dans le secteur agricole que dans ceux de milieux en dehors de l'agriculture. Le nombre des

démissions de membres appartenant au secteur agricole est néanmoins grand, mais apparaît tout de même comme naturel, du fait de la diminution du nombre des agriculteurs en Suède. Pendant les années 1950-1970, le nombre des travailleurs agricoles a diminué de 60 % ; dans le même temps, le nombre des exploitations rétrograda presque de la moitié. Le nombre des exploitations avec au moins 2 ha de terre arable peut être estimé en 1972 à 150 000 à peine, et le nombre des exploitations forestières avec plus de 5 ha de bois et moins de 2 ha de terre arable s'éleva en gros à 120 000 dans la même année.

Par suite du retrait massif de membres du secteur agricole, l'augmentation nette de membres ces dernières années a relativement peu baissé grâce à l'augmentation nette des membres n'appartenant pas au secteur agricole. Parmi les nouveaux membres de l'année 1972, plus de 80 % appartiennent à des groupements en dehors de l'agriculture. La nouvelle loi bancaire de 1969 a donné aux caisses agricoles la possibilité d'offrir leurs services dans une plus large mesure à d'autres milieux que les agriculteurs ; c'est ce qui a favorisé l'afflux de nouveaux membres. On estime que le 80 % du nombre total des membres appartient tout de même au secteur de l'agriculture. En considération des tendances actuelles de l'évolution, on peut s'attendre à ce que le nombre des membres de secteurs étrangers à l'agriculture soit, vers les années 80, aussi grand que ceux du secteur agricole.

Extension des opérations de banque

Jusqu'à ces dernières années, le système des caisses rurales a exercé son activité bancaire avant tout sur le terrain des dépôts et des prêts, et ces derniers en sont, maintenant comme avant, le département le plus important. On était cependant déjà depuis longtemps persuadé que les banques coopératives ne pouvaient pas se borner à collecter de l'argent et à accorder des crédits. Par la création de la Banque de l'Agriculture, en l'année 1958, la caisse rurale devint non seulement un établissement assurant la compensation des capitaux, mais encore une propre banque de services organisée comme une banque commerciale. Il en résulta de meilleures

possibilités pour s'occuper de la gestion de titres, de la bourse et des affaires avec l'étranger. Puisque la Banque de l'Agriculture est sollicitée pour ce genre de services, les petites entreprises, fortement décentralisées, peuvent offrir certains avantages d'une entreprise en gros, sans que cela n'influence la structure de l'entreprise ou l'enracinement local des institutions. L'activité des douze banques régionales, des caisses centrales est rigoureusement coordonnée par l'Union des caisses rurales (Sveriges Jordbrukskassförbund), ce qui facilite le travail en commun, que l'on a entrepris dans une plus large mesure avec différentes sociétés dans les secteurs des assurances, du factoring et leasing, du courtage immobilier, des gérances, etc. De plus, les relations entretenues avec les instituts hypothécaires dans le domaine du financement d'habitations ne sont pas de moindre importance, car l'octroi de crédits par les coopératives dans le but de construire des logements est fortement à la hausse.

trad. -Rae-

Le médecin de campagne

On serait tenté de croire dépassé le roman de Balzac et entré, depuis moins d'un quart de siècle, dans un art médical de plus en plus sophistiqué, que le « médecin de campagne » a vécu, emporté par le tourbillon auquel on a donné le nom de « désertion des campagnes ». Pourtant, comme le monde rural se maintient, contre vents et marées, le « médecin de campagne » existe toujours, bel et bien, un praticien dont la maison, « celle du Docteur », jouxte les fermes voisines et les rassemble, peu ou prou, un peu à la façon de l'église ou du temple. De même, quoique motorisé selon les canons des transports modernes, le médecin de campagne, là où il a résisté à toutes les pressions citadines, accompli un circuit qui, dépassant le village ou l'agglomération de son domicile, l'entraîne, par des chemins vicinaux, jusqu'à ces fermes que l'on dit « foraines » et dont le chien de garde ne manque de reconnaître, à distance, aussi bien le chant du moteur de son véhicule, le son de ses pas que l'écho de sa voix.

Quant à la « consulte », outre celle qu'il donne dans son cabinet, dont l'antique secrétaire de bois est souvent un héritage de son prédécesseur, elle prend, lors de ses déplacements, les allures d'un véritable événement. Bien sûr, on l'a mandé pour le catarrhe de la grand-mère, les oreillons du « petit », une cheville tordue ou une maman « en espérance ». Sa visite, toutefois, va dépasser nettement le temps qu'il donne là où il a pignon médical sur rue ou place, et durer le temps

qu'on l'interroge sur les « affaires du monde », les « ennuis domestiques », animaux compris, le prix des choses, voire le sens de la vie. Et, à l'heure du départ, outre la serviette nette qu'on lui aura tendue lorsqu'il aura ausculté le ou la malade, on lui servira un « petit verre », petit verre qui ne lui sera pas imposé, mais proposé et pour lequel il dira, quatre-vingt dix-neuf fois sur cent : « Pas de refus ! ». Vrai, tant que durera la campagne, il y aura toujours un « licen-

cié » pour opter en faveur d'une médecine peut-être pas « moderne » mais terriblement branchée sur les contacts humains.

(Cria)

reb

Pensée

Veux-tu vivre gaiement ? Chemine avec deux sacs, l'un pour donner, l'autre pour recevoir.

Goethe

NOUS CHERCHONS

pour entrée immédiate au service de notre
Coopérative de cautionnement

un

collaborateur du gérant

de langue maternelle française possédant de bonnes connaissances d'allemand.

Champ d'activité :

Collaboration à l'examen des demandes de cautionnement, principalement de celles émanant de Suisse romande.

Nous exigeons :

A côté de la parfaite connaissance des deux langues précitées, une solide formation commerciale et plusieurs années de pratique dans le secteur des prêts hypothécaires et du crédit. Aptitude à négocier et discrétion.

Age 25-30 ans.

Domicile : Saint-Gall ou environs.

Nous offrons :

Place stable.

Activité variée et conditions d'engagement intéressantes.

Nous restons volontiers dans l'attente de votre offre de service accompagnée de la documentation habituelle complète.

M. Ebnetter est à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez solliciter par téléphone.

Direction de l'Office de révision de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Vadianstrasse 17

9001 Saint-Gall Tél. 071 / 20 91 11.

Pour vous, M. le gérant...

Compte salaire accusant un solde débiteur

A M. M.

« Nous avons versé, il y a quelques mois, à notre client Y un montant de 1000 francs supérieur au solde disponible à ce moment-là sur son compte salaire, dans l'idée que la chose serait régularisée à bref délai. Un premier paiement de 200 francs est intervenu. Puis, sans nous en aviser, Y a changé de place et son nouvel employeur a reçu l'ordre de virer son salaire... à

une autre banque. Le préposé de notre Office des poursuites nous a conseillé de déposer une plainte. »

Nous vous dirons d'abord : tirez une fois pour toutes la leçon de ce petit incident de parcours. Un garçon qui apparemment inspirait confiance confirme par son attitude que l'on ne doit pas toujours juger les gens sur la mine. Nous savons que certaines banques accordent sur les comptes salaire un crédit sans garantie spéciale jusqu'à concurrence du montant d'un

traitement mensuel. Conformément à leurs statuts, nos Caisses Raiffeisen ne peuvent toutefois pas faire d'avances sans couverture. Si vous aviez observé cette prescription, M. Y serait certainement aujourd'hui encore votre ami, les bons comptes, comme l'affirme le dicton... Mais, hélas, cette fois-ci le compte n'est pas bon.

Le conseil du préposé à l'Office des poursuites n'est-il pas inspiré par sa connaissance de la situation financière de M. Y ? Peut-être sait-il — sans vous le dire expressément — qu'une poursuite ne donnerait aucun résultat.

Nous nous demandons si une plainte est bien indiquée en pareil cas.

Evidemment, Y vous a joué un mauvais tour en faisant virer désormais son salaire à une autre adresse, alors qu'il vous doit toujours 800 francs avancés de bonne foi. Vous comptiez fermement sur les rentrées mensuelles. Nous disons bien *les* rentrées. En tirant ainsi en quelque sorte une traite sur l'avenir, vous avez commis une grande imprudence, car un rapide coup d'œil sur les opérations passées sur ce compte au cours des huit ou dix derniers mois devait vous confirmer que Y a besoin de la presque totalité de son salaire pour l'entretien de sa famille et ses paiements réguliers. Il ne restait guère plus de 10 à 20 francs après chaque retrait en espèces en fin de mois. Vous deviez donc savoir ou du moins pressentir qu'il ne pourrait jamais vous rembourser 1000 francs « à bref délai ».

Le juge appelé à trancher ce cas ne manquerait pas de faire quelques reproches à un gérant à plein temps, donc à un professionnel. Et lorsque l'on connaît toute la compréhension, voire toute la mansuétude dont juges et tribunaux font preuve à l'égard des délinquants débutants, nous craignons que votre plainte fasse chou blanc et que vous deviez par la suite tenter un arrangement « à la bonne ».

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de porter aujourd'hui déjà votre choix sur cette seconde formule, soit sur une intervention personnelle directe. Prenez d'abord contact avec votre Monsieur Y, expliquez-lui que sa manière de procéder est incorrecte, malhonnête même, et qu'en cas de non-paiement vous serez certainement invité par vos comités à rembourser vous-même cette avance antistatutaire accordée sans leur consentement. Ce serait une singulière manière de vous dire merci pour le service rendu. Si cela ne suffit pas, après l'en avoir averti, prenez contact avec son nouvel employeur, mettez-le au courant du coup tordu dont vous êtes la victime. Il est fort probable que votre client ne tienne pas à une telle révélation, un ou deux mois à peine après son changement de patron. Il se prêtera alors peut-être de bonne grâce à un compromis qui vous permettra de rentrer dans vos fonds.

Toutefois, si vous avez l'impression que la solution suggérée par votre « préposé » est plus percutante, allez-y, mais sans trop d'illusions...

Tout versement en espèces doit être dûment quittancé

A M. P.

« Est-il indispensable d'inscrire dans les livrets d'épargne et les carnets de compte courant les montants des dépôts en toutes lettres, ou la somme en chiffres, sans aucun visa ou signature, suffit-elle, notamment pour les comptes courants ? »

Pour tout versement au comptant le déposant a droit à une quittance dûment établie, et il n'y a pas de quittance valable sans signature. Pour chaque compte accompagné d'un carnet, cette quittance doit être donnée dans ce carnet. On ne sort pas de là si l'on veut travailler d'une manière rationnelle.

Les Caisses qui ne font pas signer de pièce de recette doivent toujours inscrire le montant du dépôt au comptant en toutes lettres également. Il s'agit d'une précaution qui peut s'avérer très précieuse au besoin. En revanche, les Caisses qui — à l'instar des banques — font signer une pièce de recette archivée durant dix ans au moins peuvent, à la rigueur, renoncer à l'inscription du montant en toutes lettres. Et encore, nous le répétons : *peuvent à la rigueur*. Personnellement, nous avons dix ans durant inscrit en chiffres et en lettres, toutes les sommes versées en espèces. La liquidation de plusieurs successions épineuses a confirmé que nous avons bien fait. En ce qui concerne la signature apposée dans les livrets, les dernières éditions de carnets d'épargne et de compte courant nous incitent à préciser ce qui suit :

— Carnets d'épargne

La signature sera apposée directement à côté du montant du dépôt, soit sur la même ligne et non pas sur la suivante, qui indique le « Solde à nouveau », ceci afin d'éviter toute contestation en cas d'erreur dans le calcul ou le report de ce solde. La signature attestera ainsi uniquement l'exactitude du dépôt et non pas celle des soldes.

— Carnets de compte courant

Dans la colonne « Nature de l'opération », on signera uniquement pour les montants versés au comptant, par ex. Dépôt mille francs; signature.

Comme pour l'épargne, la quittance confirmera l'exactitude du dépôt et non pas celle du nouveau solde à la suite de cette transaction. Pour les paiements sur le compte de chèques postaux de la Caisse, le client détient le coupon postal. Il est donc superflu d'en donner une seconde quittance. L'inscription « Versement postal » suffit. Il en est de même des bonifications de tiers par chèques postaux ou bancaires, clearing etc. qui font l'objet d'un avis de crédit séparé et plus détaillé : par ex. Versement de X, contre-valeur de votre facture du, de fr., moins 2 % d'escompte.

Ne pas confondre collectivité de droit public et personne morale de droit privé

A M. L.

« Nous avons ouvert au nom du Bénéfice curial un crédit saisonnier de 5 000 francs remboursable par le produit de la location des terres appartenant à la paroisse. Le réviseur demande que ce crédit soit normalement garanti. Nous croyions jusqu'ici que pour les communes et les paroisses, les prêts et crédits pouvaient être accordés sans garantie spéciale, selon l'article 27 du nouveau règlement d'administration. Qui a raison ? »

Dans votre canton, le bénéfice curial n'est pas une collectivité de droit public, mais tout simplement une personne morale de droit ecclésiastique. On pourrait, à la rigueur, admettre la cession officielle par le Bénéfice curial du produit des locations annuelles, formule qui entraînerait simultanément la notification y relative à tous les locataires avec obligation de confirmation écrite de ces derniers et leur engagement d'effectuer dorénavant tous leurs paiements directement à la Caisse, cela toutefois à la condition qu'ils soient solvables et dignes de confiance. Cette solution serait cependant exceptionnelle. Etant donné la complexité des formalités précitées, nous proposerions plutôt d'envisager la reprise du compte sous forme de crédit saisonnier, accordé directement à la paroisse elle-même. Le dossier serait composé des pièces suivantes :

— acte de crédit signé par le président et le secrétaire du conseil de paroisse;

— autorisation du Conseil d'Etat.

Dans votre canton, pour les affaires n'excédant pas 10 000 francs cette autorisation est donnée par le préfet;

— extrait du procès-verbal de l'assemblée de paroisse qui a décidé la reprise de ce crédit.

Vous auriez alors, une fois pour toutes, un dossier bien en ordre.

Important crédit sans garantie spéciale à une association agricole

(dénommée tout simplement « Association » pour assurer le respect du secret bancaire)

A. M. G.

« L'association de notre village nous demande l'ouverture d'un crédit en compte courant de 150 000 francs, exploitable principalement en automne, lors du paiement des récoltes. Elle pourrait constituer une hypothèque de 150 000 francs, qui serait encore en premier rang, sur ses immeubles qui sont déjà grevés en faveur de notre Caisse. Il y a vingt-cinq ans, lors de sa fondation, cette association apprécia à sa juste valeur les conditions faites et les avantages offerts par notre Caisse. Ayant pris de la consistance elle cherche maintenant à exercer une certaine pression sur les membres de nos comités en déclarant que les banques commerciales de la proche capitale accordent des crédits saisonniers semblables sans aucune garantie. Plus du 90 % des membres de l'Association font partie de notre Caisse Raiffeisen. Il serait regrettable que cette affaire nous échappe. »

Comparaison n'est pas toujours raison et on ne peut pas, en matière de crédit, mettre sur le même pied la Caisse Raiffeisen à responsabilité solidaire des membres et la grande banque commerciale, dotée de puissantes réserves et travaillant avec une marge de gain sensiblement plus élevée que nos coopératives. Malgré les prescriptions statutaires, votre Caisse détient encore de bons atouts dans son jeu. Il y a en premier lieu une question de taux. Si le compte est appuyé par une bonne garantie hypothécaire, celui que vous êtes en mesure d'offrir sera sensiblement plus avantageux que les conditions appliquées à un crédit bancaire en blanc. Vos modestes commissions semestrielles soutiennent également n'importe quelle comparaison.

Indépendamment de cela, vous pouvez aujourd'hui, grâce aux nouveaux statuts et règlement, envisager aussi la possibilité d'une avance sans garantie directe.

L'Association est une société en nom collectif. Aux termes de l'article 29 du nouveau règlement d'administration, vous pouvez donc prévoir déjà une avance de 30 000 francs sans garantie directe. Cet article dit notamment : « Dans le cadre de l'article 23, alinéa 2, du présent règlement — qui fixe le montant maximum des avances sur seul cautionnement solidaire — des prêts et crédits, sans nantissement spécial ou cautionnement solidaire, peuvent être accordés à plusieurs personnes responsables solidairement, réunies en une commu-

nauté telle que société simple, société en nom collectif ». En plus de cela, conformément à l'article 20, lettre d des statuts de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse, dont votre Caisse est membre fondateur, vous pourriez au besoin ouvrir à l'association un crédit temporaire, saisonnier, de 100 000 francs, garanti par le cautionnement de la Coopérative, ce qui vous permettrait, avec l'avance précitée de 30 000 francs, d'assurer une respectable tranche de crédit de 130 000 francs. L'association n'aurait pas de sûreté spéciale à donner et, de son côté, le crédit accordé par votre Caisse serait garanti conformément aux prescriptions de ses statuts.

-pp-

A nos collaborateurs occasionnels

Concerne : comptes rendus d'assemblées des Caisses affiliées

Nous sommes heureux de pouvoir relever aujourd'hui les grands progrès réalisés en 1975 par nos collaborateurs occasionnels dans la rédaction et la présentation de ces comptes rendus. Non seulement ils se sont efforcés d'être brefs (exception faite de quelques reportages d'assemblées jubilaires) ils ont encore délibérément laissé de côté les données ou renseignements intéressants uniquement le cercle de lecteurs du rayon d'activité de leur Caisse, tels que le nom des scrutateurs, le local où l'assemblée a eu lieu, etc. En plus de cela, ils nous ont remis des manuscrits que nous avons pu transmettre directement à l'imprimerie.

Nous les en remercions très sincèrement.

A l'intention des nouveaux collaborateurs, nous nous permettons de répéter ce qui suit :

- Seules paraîtront dans un des plus prochains numéros du journal les communications auxquelles nous pouvons immédiatement donner le « bon à tirer », tout en y apportant les corrections que nous jugeons utiles.
- Les manuscrits insuffisants seront mis en réserve et recopiés lorsque nous aurons le temps de les transcrire.
- Nous recevons parfois des coupures de journaux en caractères fins, aux lignes trop serrées, des manuscrits quasiment illisibles, ou des pages tapées à la machine à écrire sans aucun intervalle.

Dans l'intérêt des Caisses qui désirent publier une relation de leur réunion annuelle, nous prions nos correspondants de bien vouloir tenir compte de ces remarques.

Par avance, nous leur disons : merci.

La rédaction du « Messenger »



Un choix judicieux : « Raiffeisen » la banque de chacun

Les fonds confiés à la CAISSE ou BANQUE RAIFFEISEN ne sont pas affectés à la poursuite de buts chimériques...

Ils sont réintégrés dans le circuit économique local sous forme de prêts et crédits aux membres et uniquement contre garantie.

Confier son épargne à la CAISSE RAIFFEISEN, c'est contribuer efficacement à l'essor de son village, de sa paroisse, de sa commune.

Le CARNET D'ÉPARGNE RAIFFEISEN offre le maximum de sécurité et un rendement intéressant.

Pour tout renseignement, s'adresser à la Caisse ou Banque Raiffeisen de votre village ou à l'

UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN
9001 Saint-Gall

Tél. 071 / 20 91 11

Publicité bancaire collective

Depuis le début de l'année 1970, l'Association suisse des banquiers s'occupe de la publicité bancaire collective à la télévision. Elle veut ainsi assurer la présence continue des banques dans cet important canal publicitaire.

Nous reproduisons aujourd'hui de larges extraits de deux circulaires qui nous ont été adressées en février dernier.

Première communication

C'est en 1972 que nous avons commencé une nouvelle campagne visant à améliorer le goodwill de l'institution « Banque ». Le téléspectateur s'aperçoit à l'aide d'exemples vivants que les banques suisses sont au service de toutes les couches de la population. Cette publicité a pour but de susciter la sympathie du public pour les spécialistes bancaires — et par conséquent également pour les banques.

Les résultats de nos plus récents sondages et de nos tests prouvent que cette conception est judicieuse. Nous avons par conséquent décidé de continuer, pour le renouvellement nécessaire de la série, de nous en tenir au but et au thème qui ont donné de bons résultats. La modification la plus importante par rapport aux séries précédentes réside dans le fait que nous tenterons d'établir une publicité légèrement teintée d'humour. De cette

manière, nous souhaitons vivement encore améliorer le goodwill des banques.

La seconde circulaire intitulée « Au guichet de la banque, un client peu ordinaire : Walter Roderer » informe de la suite donnée à la campagne de goodwill, des nouveaux spots réalisés et de leur parution sur le petit écran de télévision durant l'année 1976.

« Votre banque est de bon conseil... »

Depuis quelques années, nous nous efforçons de montrer aux téléspectateurs combien il est simple d'engager le dialogue avec une banque et d'y solliciter un conseil. Simultanément,

LE MESSAGE RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :

Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Saint-Gall et succursales

nous avons mis l'accent sur une vérité encore méconnue : « La banque est à votre service ».

En 1975, nous avons à nouveau effectué un sondage sur l'efficacité de nos spots. Les résultats démontrent que notre campagne a atteint son but, tant par le choix des thèmes que par leur présentation.

Nous avons donc décidé de suivre la même ligne pour notre nouvelle campagne. C'est le meilleur moyen de bénéficier au maximum du succès des précédentes campagnes. Toutefois, nous avons voulu que le thème « votre banque est de bon conseil » soit

... exprimé et représenté avec humour.

En effet, les enquêtes les plus récentes démontrent qu'avec un peu d'humour on réussit mieux auprès des téléspectateurs. Mettant cette découverte à profit, nous ajoutons une petite pointe d'humour à nos nouveaux spots. Le client de la banque est cette fois un joyeux drille sympathique qui a trouvé son interprète idéal en Walter Roderer.

Tous les spots suivent le même schéma et comportent 3 parties.

Première partie : Walter Roderer est au guichet et expose avec humour son problème financier. La banque peut-elle l'aider ?

Deuxième partie : Le slogan « Votre banque est de bon conseil » s'inscrit sur l'écran. Un commentateur précise quels sont les services offerts par la banque pour résoudre le problème exposé.

Troisième partie : On comprend, sans confusion possible, que la Banque a pu trouver une solution satisfaisante pour son client.

La chute de chaque spot est piquante et amusante : le « destin » réserve toujours une surprise à Walter Roderer.

Grâce à cette façon ironique de tourner les choses (parfaitement rendue par Walter Roderer), la Banque acquiert une dimension humaine, sympathique, qui contribuera à accroître son goodwill.

Et voici maintenant le plan de diffusion pour la Suisse romande. Tenant compte de la date de parution de ce numéro, nous retenons les émissions du 1er mai au 31 décembre 1976.

4 nouveaux sujets - 24 passages TV

Quatre sujets différents ont été créés pour la nouvelle série de spots TV. Pour des millions de téléspecta-

teurs, ils contrasteront agréablement avec les spots publicitaires classiques.

Voici leur plan de diffusion :

5 mai	à 19 h. 35
14 mai	à 19 h. 55
20 mai	à 19 h. 10
25 mai	à 20 h. 15
31 mai	à 19 h. 55
5 juin	à 19 h. 35
9 juin	à 19 h. 10
15 juin	à 19 h. 35
18 juin	à 20 h. 15
26 juin	à 19 h. 55
2 septembre	à 19 h. 10
8 septembre	à 20 h. 15
13 septembre	à 19 h. 35
24 septembre	à 19 h. 55

28 septembre	à 19 h. 10
7 octobre	à 20 h. 15
16 octobre	à 19 h. 35
18 octobre	à 19 h. 55
27 octobre	à 19 h. 10
2 novembre	à 19 h. 35
5 novembre	à 20 h. 15
11 novembre	à 19 h. 55
20 novembre	à 19 h. 10
22 novembre	à 20 h. 15

Nous espérons que les problèmes bancaires de Walter Roderer divertiront nos lecteurs et souhaitons que le succès couronne cette campagne publicitaire 1976 des banques suisses.

-pp-

Jurisprudence fédérale

Les acomptes dans une expropriation

La loi fédérale sur l'expropriation (LEx) envisage deux cas dans lesquels l'expropriant doit verser à l'exproprié des acomptes à valoir sur l'indemnité définitive, avant que celle-ci ne soit fixée.

Le premier de ces cas est réglé par l'art. 76 LEx qui concerne l'envoi en possession anticipé. Cet envoi en possession peut être requis par l'expropriant en tout temps, s'il prouve qu'à défaut l'entreprise serait exposée à un sérieux préjudice. L'exproprié peut demander que l'expropriant soit astreint à fournir des sûretés d'un montant convenable ou à verser des acomptes, ou à l'une et l'autre de ces prestations simultanément.

Après l'envoi en possession anticipé, l'exproprié, qui ne peut plus disposer de son bien, n'en continue pas moins à supporter les charges liées à la propriété (impôts fonciers, charges hypothécaires, etc.). Les acomptes ont notamment pour but de le dédommager de ce fait. Ils visent également à compenser financièrement tous les autres préjudices subis par l'exproprié s'ils sont la conséquence de l'envoi en possession anticipé. Le montant des acomptes n'est ainsi pas fixé en fonction de la valeur vénale de la parcelle expropriée. C'est au contraire l'importance des dommages financiers résultant de la prise en possession anticipée qui est à cet égard déterminante.

L'autre cas envisagé ici est réglé par l'art. 19 bis LEx. Cette disposition donne à l'exproprié le droit de demander la fixation par la Commission d'estimation d'un acompte dont le montant doit correspondre à celui de l'indemnité pour la valeur vénale, lorsque les parties ne peuvent pas s'entendre. Si l'indemnité définitive dépasse le montant déjà versé, la différence porte intérêt au taux usuel dès l'acquisition de la propriété jusqu'au moment du paiement. Un montant perçu en trop doit être remboursé. La loi précise en outre que « par l'effet du paiement de l'indemnité ou du montant fixé selon l'art. 19 bis, al. 2, l'expropriant acquiert la propriété de l'immeuble exproprié ou le droit que l'expropriation constitue en sa faveur sur l'immeuble » ; ce pourrait être par exemple une servitude.

Les Chemins de fer fédéraux ont ouvert une procédure d'expropriation contre plusieurs propriétaires de terrains situés dans le canton de Vaud en vue de construire un centre de service de la voie près de la gare de X. Bien que les CFF n'aient pas un besoin immédiat des parcelles dont ils requièrent l'expropriation, ils ont convenu avec les propriétaires expropriés de substituer à la procédure de paiement de l'indemnité provisoire prévue par l'art. 19 bis LEx celle de l'envoi anticipé, avec paiement d'un acompte selon les dispositions de l'art. 76 LEx.

Prenant acte de cet accord, la Commission fédérale d'estimation a autorisé les expropriants à prendre possession des parcelles en cause dès le 1er novembre 1974 et les a obligés à verser aux expropriés, lors de la prise de possession, des indemnités dont elle a fixé le montant.

Les expropriés ont interjeté un recours de droit administratif au Tribunal fédéral en réclamant une augmentation du montant de ces indemnités, car ils contestent que celles-ci correspondent à la valeur vénale des parcelles expropriées.

Le Tribunal fédéral a constaté qu'en prenant acte, comme il a été dit plus haut, de l'accord intervenu entre les parties pour suivre la procédure fixée par l'art. 76 LEx, la Commission d'estimation a appliqué ledit art. 76 mais en déterminant le montant des acomptes selon les principes posés à l'art. 19 bis LEx qu'elle a appliqué par analogie.

Le Tribunal fédéral relève que cette manière de procéder n'est pas admissible. Toutefois en examinant les arguments des expropriés, il observe que, dans leurs recours, ceux-ci soutiennent que la Commission d'estimation a déterminé le montant des acomptes dus par les expropriants sur la base d'une valeur vénale manifestement inexacte des parcelles en cause.

Le Tribunal fédéral juge que ce grief est sans pertinence dans la présente affaire. En effet, comme on l'a déjà vu, la valeur vénale n'a pas à être prise en considération lorsqu'il s'agit de la fixation des acomptes dans le cadre de la procédure prévue par l'art. 76 LEx, adoptée d'un commun accord par les parties. Par ailleurs, les expropriés n'affirment ni ne démontrent que les indemnités qui leur ont été allouées ne les dédommagent pas des préjudices qu'ils subissent en raison de l'envoi en possession anticipé. En outre, les acomptes tels qu'ils ont été fixés paraissent être d'un montant bien supérieur à ce qui aurait pu être exigé sur la base dudit art. 76 LEx.

En conséquence, le Tribunal fédéral a rejeté le recours et maintenu la décision de la Commission d'estimation et les montants des indemnités qu'elle avait fixés. (Arrêt du Trib. féd. du 27. 11. 1974).

(« Journal de Sierre » - G. Jt)

L'an 2000, un dossier brûlant

Il faudrait citer entièrement ici le dernier opuscule de la collection Alethina (« Dossier 2000 et Christianisme », No 15 - Ed. L'Age d'Homme SA, Lausanne 1976).

En effet, bien au-dessus des modes ou de la « sinistrose » qui semble s'emparer de bon nombre de nos contemporains, la voix de M. Pierre Germain est de celles qu'il faut écouter. Nul ne peut ignorer maintenant les perspectives que font peser sur notre civilisation les problèmes posés par l'explosion démographique, les productions alimentaire ou industrielle, l'épuisement des richesses naturelles et la détérioration presque irréversible de l'environnement. Dossier brûlant d'actualité, mais dont certaines pages peuvent nous paraître usées, tant ces thèmes sont actuellement à l'ordre du jour !

L'auteur, se fondant sur une vingtaine de publications spécialisées récentes, analyse les cinq paramètres significatifs, tels qu'on les retrouve dans le célèbre rapport sur les limites de la croissance, élaboré à la demande du Club de Rome (M.I.T.), c'est-à-dire :

1. L'explosion démographique
2. La production alimentaire
3. La production industrielle
4. L'épuisement des ressources fossiles
5. La détérioration de l'environnement

Si le théologien et docteur ès sciences économiques André Biéler donne dans de récents ouvrages un cri d'alarme identique (« Le Développement fou », Ed. Labor et Fides - « La Crise, quelle Crise », 1975), les questions posées par Pierre Germain nous semblent encore plus accessibles à chacun. A l'heure où l'on s'émeut avec une légitime anxiété du taux de chômage, nous avons cependant le privilège de savoir que les difficultés dans lesquelles nous nous enfonçons ne sont qu'un signe avertisseur du jugement que Dieu prononce sur notre désordre économique et social. Ce désordre, comme l'affirme A. Biéler, est bien « l'expression de notre mauvaise gestion des biens communs que nous avons à disposition en vue d'une prospérité solidaire de tous les peu-

ples de la terre » (« La Crise, quelle Crise », p. 27, Ed. Vie protestante, 1975).

Nous reproduisons ci-après, pour les lecteurs du « Messenger Raiffeisen », les considérations pertinentes de Pierre Germain concernant plus particulièrement la production alimentaire. Le tableau est sombre. Puisse ce pessimisme être l'arme des forts, c'est-à-dire le mobilisateur de nos consciences, une source de volonté et d'action, afin de déboucher vers une nouvelle compréhension de la théologie de la Création.

AD.

* * *

La croissance exponentielle de la demande d'aliments est en fonction directe de l'accroissement de la population. Mais la production des denrées alimentaires, malgré une croissance soutenue à l'échelle mondiale, n'arrive pas à répondre à la demande : tandis que la croissance démographique prend l'ascenseur, la production alimentaire prend l'escalier. En conséquence et selon les statistiques fournies par la « Food and agriculture Organization » (F.A.O.) pour la période de 1958 à 1970, dans la plupart des pays sous-développés, en Afrique, au Moyen-Orient, en Extrême-Orient et en Amérique latine, il n'a pas été possible d'augmenter la ration alimentaire par tête d'habitant. En Afrique, elle est même tombée en 1970 au-dessous de ce qu'elle était en 1968, et « un paysan de la

vallée du Nil vit à peu près aujourd'hui comme à l'époque de Ramsès II »¹. Il faut se rendre à l'évidence : il est impossible dans ces pays de concilier un accroissement de la population et une augmentation de la ration alimentaire par tête. D'autant que la croissance brute de la production alimentaire mondiale se heurte déjà aux limites qui affectent les trois facteurs dont elle dépend : l'étendue des terres cultivables, les ressources en eau douce, les investissements.

Etendue des terres cultivables

En 1959, Y. Fourastié et C. Vimont évaluaient² à trente millions de km² seulement l'étendue des terres cultivables, et cela paraissait bien pessimiste. Or, des études récentes et précises effectuées à l'instigation de la F.A.O. confirment, à peu de choses près, cette évaluation : trente-deux millions de km², dont la moitié seulement est effectivement cultivée à l'heure actuelle. Les spécialistes estimant qu'il faut environ, à l'échelle planétaire, 90 ares de terre arable par personne pour assurer à chacun une alimentation équilibrée en protéines et en calories, c'est en réalité et dès maintenant une superficie de 34 millions de km² de terre cultivée qui serait nécessaire et, dans trente ans, à peu près le double. C'est exclu. En fait, l'étendue des terres cultivables ne cesse de diminuer :

— du fait de l'érosion que le déboisement aggrave. Une forêt ne perd chaque année, par le ruissellement, que quelques kilos de terre à l'hectare. Déboisé, le terrain

¹ Pierre Rossion : « La révolution verte du Dr Borlaug » (« Science et Vie » - février 1971).

² J. Fourastié et C. Vimont : « Histoire de demain » (PUF 1959).



Platanes au premier temps avant la taille.

(Photo P. Favre)

qu'elle recouvrait perdra chaque année 34 tonnes de terre à l'hectare. A cet égard, la construction de la route transamazonienne, qui coupe la forêt vierge sur 3000 km et qui doit permettre la mise en route du processus de colonisation de l'Amazonie, est un désastre pour l'écologie mondiale³ ;

— du fait de l'urbanisation, des constructions industrielles, aéroportuaires et autres. C'est rarement dans le désert que l'on construit des villes. L'urbanisation ne s'accroît pas aux dépens des régions inhospitalières, mais aux dépens de la bonne terre. Le monstrueux district de Paris, par exemple, mord chaque jour un peu plus sur les terres maraîchères ou à blé ou à betteraves. Les aéroports d'Orly, de Roissy-en-France pour ne citer que ceux-là, se sont substitués à de magnifiques exploitations agricoles. Il en est ainsi à peu près partout dans le monde.

Par ailleurs il ne faut pas attendre de miracles de la « révolution verte » fondée sur la création d'hybrides à rendement très élevé de blé (30 quintaux à l'hectare au lieu de 10), de riz (80 au lieu de 40), de maïs (50 au lieu de 25), de mil et de sorgho (8 au lieu de 5). Il faut fournir, en effet, à ces hybrides un apport massif d'eau par l'irrigation et un apport non moins massif d'engrais, allant jusqu'à multiplier par 27 les quantités actuellement utilisées⁴ au risque d'épuiser définitivement le sol. D'autant que l'assolement, qui était une forme aménagée du « sabbat » de la terre, a été abandonné. On poursuit la culture de la même plante sur le même sol pendant 7 ou 8 années consécutives.

* * *

En bref, la production alimentaire mondiale est incapable de répondre à la demande exponentielle de nourriture malgré une croissance brute importante, mais qui se heurte déjà à des limites infranchissables. A cette réalité, certains rétorquent que tout phénomène sécrète ses propres correctifs, que toute progression engendre ses propres limitations.

Certes, mais s'agissant d'une situation qui concerne des hommes, qu'est-ce à dire, en clair ? — Tout bonnement que plus les denrées se raréfieront, plus leur prix augmentera, et moins les pauvres pourront s'en procurer, plus ils mourront de sous-nutrition et de malnutrition. Il est admis qu'en 1975, 500 millions d'hommes connaîtront la famine et que 10 à 15 millions d'entre eux mourront d'inanition. Si ce processus se développe, les décès finiront peut-être par équilibrer les naissances. Est-ce là, pour certains, la part inavouée du raisonnement qui fonde leur « optimisme » ? Il aurait donc fallu toute la science et toute l'expérience accumulées par l'humanité pendant tant de siècles pour en arriver là ?

Pierre Germain

³ J. Angout : « Comment une autoroute risque de modifier le climat de la Terre » (« Science et Vie » - février 1973).

⁴ Ouvrage collectif : « Changer ou disparaître » (Fayard 1972).

Un habit « impeccable »

Impeccable signifie « qui ne peut pécher, qui ne peut commettre de faute ». Selon l'étymologie, il ne devrait donc s'appliquer qu'à une personne : « il se croit impeccable, nous sommes loin d'être impeccables ». Mais aujourd'hui, malgré l'avis des puristes, « impeccable » s'emploie très souvent pour qualifier des choses en prenant le sens général de « sans défaut, parfait ». On rencontre ainsi quotidiennement des phrases telles que : « elle portait des robes impeccables, le style de notre correspondant est impeccable ». Les meilleures grammaires admettent aujourd'hui cette extension de sens, même l'Académie française. Les correspondants du « Messenger » qui veulent être plus puristes que l'Académie pourront toujours remplacer « impeccable » par « sans défaut, parfait, irréprochable etc. ». Mais ne soyons pas plus catholiques que le pape !

Accuser réception. Faut-il dire « je vous accuse réception de votre envoi » ou seulement « j'accuse réception de votre envoi » ? Selon Thomas (Dictionnaire des difficultés de la langue française), les deux tournures sont correctes. C'est également ce que dit l'Encyclopédie du bon français de Dupré, qui ajoute « il n'est pas incorrect d'écrire : je vous accuse réception de votre lettre. Mais le *vous* est parfaitement inutile ». Chacun peut donc utiliser la forme qui lui convient le mieux avec ou sans... *vous* !

On vous cause ! Le verbe *causer* veut dire « s'entretenir familièrement avec quelqu'un ». On dira donc « j'ai causé avec mon ami, on cause avec vous, nous avons causé pendant deux heures, nous avons causé de politique » et même elliptiquement « nous avons causé politique ».

Causer à quelqu'un est incorrect ; seule la forme *causer avec* quelqu'un est admise aujourd'hui. Et pourtant ! Les exemples non conformes à cette règle abondent. En voici quelques-uns : « il a causé de moi à ses amis (Dictionnaire du français contemporain), elle me causa longtemps (Rousseau), on trouve des gens à qui causer

(Flaubert) etc. » Certains grammairiens, et non des moindres, pensent cependant que la tournure « causer à quelqu'un » finira par s'imposer. En attendant, continuons à écrire « causer avec quelqu'un » comme nous l'avons appris à l'école ! Signalons encore deux emplois abusifs de « causer ». Il faut dire « je parle anglais » et non « je cause anglais » ; « tu parles trop » et non « tu causes trop ».

Achalandé. Un magasin « bien achalandé » est un magasin qui a beaucoup de « chalands », c'est-à-dire beaucoup de clients, et non un magasin qui contient beaucoup de marchandises, comme on croit communément. En effet, le vieux mot « chaland » voulait dire « client ». Pour exprimer l'idée de « magasin ayant beaucoup de marchandises », il faut dire « magasin bien approvisionné, bien fourni » etc.

Ov

La dernière cigarette...

Pas celle du condamné à mort, mais celle que l'on fume avant de s'endormir peut aussi être la toute dernière ; il arrive souvent en effet que l'on s'endorme avant que la cigarette soit éteinte. Elle tombe dans les draps, lesquels se transforment alors parfois en linceul. De toute évidence, il serait préférable de fumer cette dernière cigarette — si elle s'impose vraiment — avant de se coucher !

Mais la cigarette au lit n'est pas pour le fumeur la seule occasion de devenir un incendiaire involontaire. Le mégot mal éteint qu'il jette négligemment par la fenêtre de son bureau, de sa voiture, ou dans la corbeille à papier, peut allumer rapidement un incendie. De même la cigarette oubliée sur le bord de la table. Il faut toujours s'assurer que le restant de cigare ou de cigarette est bien éteint, même si on le dépose dans un cendrier. Puis n'oublions pas que les sacs en plastique et même les seaux à ordures ne sont pas des cendriers ! Que dire enfin des allumettes, qu'on ne doit en tout cas jamais mettre à la portée de mains d'enfant !

Cipi

Les propos du pédagogue

L'argent

Dans mes propos, je ne me hasarderai certes pas à pénétrer dans les arcanes de la finance, ni ne pousserai l'outrecuidance à traiter des grands problèmes monétaires qui agitent le monde actuel. Au fait, j'en serais incapable et, bien volontiers, je cède la parole aux spécialistes ad-hoc. Tout prosaïquement, je me pose cette question : « Que représente l'argent pour beaucoup de nos jeunes ? ». Je ne parle pas ici de cette jeunesse, dégoûtée d'un matérialisme à l'excès, qui lui attribue, non sans raison parfois, tous les débordements et les maux dont souffre notre pauvre humanité, et témoigne à son endroit d'un dédain, d'un détachement qui frisent l'inconscience.

Je me bornerai plutôt à évoquer l'usage ou l'abus qu'en fait la gent estudiantine et la jeunesse en général. Evidemment, il n'est question ici que de l'argent dûment gagné au prix de généreux efforts tant physiques, qu'intellectuels et moraux, parfois de grands sacrifices aussi. Tout cela, pour vivre, s'épanouir, se procurer une existence confortable et, dans une certaine mesure, réaliser de légitimes aspirations. L'argent revêt alors une haute portée humaine, sociale, chrétienne. Ne dit-on pas qu'un certain bien-être est nécessaire à la pratique de la vertu ?

Naturellement, tout dépend de l'usage qu'on en fait et, là encore, le dicton : « L'argent est un bon serviteur et un mauvais maître » situe exactement le problème. Nos jeunes, à tous les échelons, ont-ils vraiment conscience de sa réelle valeur ? A en juger par l'extrême facilité avec laquelle ils le dépensent, le très souvent mauvais emploi qu'ils en font, il est permis d'en douter. Avec cet argent de poche qui leur est trop généreusement attribué, ils satisfont de simples envies, d'appétits souvent désordonnés : sucreries, pâtisseries, colifichets, etc. Partout, quel gaspillage !

Citons quelques exemples à l'appui de mes assertions. Chaque matin, les enfants de mon village se rendant à l'école envahissent la boulangerie et font ample provision de friandises

pour la récréation. Que sont devenus le modeste croûton, le bon pain de seigle, les délicieux fruits d'autrefois ? Quant aux élèves des écoles secondaires, certains, à leur sortie de classe à 11 h. 15, achètent, à qui mieux mieux, d'excellentes pâtisseries et cela... juste avant le repas de midi. Le chewing-gum, mâché avec entrain tout au long de la journée, fait aussi l'objet d'une consommation pantagruélique. Parlons encore de l'argent jeté sans discernement pour l'achat de ces romans-cinés ou à l'eau de rose, pour toute cette littérature inepte, ces navets dont bien de nos jeunes se gavent. La tenancière d'un kiosque me confiait que la vente de ces lectures constituait sa meilleure recette journalière ! Dernièrement, une maîtresse découvrait que trois de ses élèves de 15 à 16 ans commandaient directement à Paris des produits de beauté pour obtenir... des seins de rêve.

Ajoutons encore : les cigarettes que l'on fume au vu et au su de tout le monde, la fréquentation des bars, en dépit des défenses légales, celle des jeux de hasard, des cinémas de tous genres, etc. La drogue aussi recueille un nombre impressionnant d'amateurs... en herbe. Dans une station hôtelière en vogue, on a trouvé récemment une petite provision de haschich dans la serviette d'un écolier de 5e primaire. Et j'en passe. Mais enfin, d'où vient cet argent si mal employé ? Là, réside le véritable problème. Le directeur d'un centre scolaire régional m'affirmait que plusieurs de ses élèves de l'école secondaire disposaient de 30 francs par semaine pour leurs petites dépenses.

Au retour d'une randonnée à skis, une écolière de 13 ans tirait de son portemonnaie un billet de 100 francs pour payer sa consommation au café. Plus fort encore, dans une ville un étudiant, pour l'achat des premières fournitures scolaires, tendait avec désinvolture... tenez-vous bien ... un billet de 500 francs. On croit rêver. Lors de cours privés, deux de mes élèves me disaient recevoir chaque semaine de leurs parents 10 francs d'ar-

gent de poche. Quant aux promenades annuelles, je l'ai constaté à maintes reprises, des élèves, à part le pique-nique et les toujours indispensables friandises recevaient des sommes bien rondelettes et se faisaient un devoir de tout dépenser, en oubliant même bien souvent d'adresser une simple carte à leurs parents.

Doit-on alors, pour éviter les dépenses inconsidérées ne pas donner de l'argent de poche à nos enfants ? Certes non, je crois même qu'il est très utile de le faire, mais avec circonspection. D'abord, ne leur remettre, par semaine, quinzaine ou mois, qu'une petite somme suivant l'âge, le caractère, le cycle d'études, les circonstances, et surtout selon les disponibilités financières ! De grâce, chers parents, n'écoutez pas les jérémiades de vos enfants : « Mon copain, lui, reçoit 10 francs par semaine ». « Mon amie, elle, dispose de 15 francs par quinzaine ». Un papa m'avouait dernièrement : « Mon fils me réclame chaque jour un franc pour acheter, comme ses camarades, des croissants fourrés pour la récréation, je suis obligé de le lui donner. » Mais en vertu de quelle obligation morale, cher Monsieur ? Vous le pouvez, peut-être ? Est-ce une raison ? Vos moyens ne le permettent pas ? Alors répondez-lui : « Je regrette, l'argent est difficile à gagner, moi je ne peux pas te donner cela. » C'est simple.

Exigez d'autre part que votre enfant tienne une petite comptabilité de ses dépenses : excellent exercice. De temps à autres, faites un petit contrôle. Les achats sont-ils judicieux, félicitez-le. Dans le cas contraire, suggérez-lui quelques emplois utilitaires. Lors des fêtes traditionnelles, pourquoi ne pas lui remettre une petite somme destinée à son carnet d'épargne ? Un autre moyen : lui faire gagner son argent de poche en lui confiant certains travaux pratiques nécessitant un effort personnel. Les occasions, à tous les degrés, abondent. Dans mon village, pendant les vacan-

La publicité dans « Le Messager Raiffeisen » touche plus de 13 500 familles du Pays romand, soit environ 25 000 lecteurs, selon les canons des spécialistes.

ces, bon nombre de jeunes travaillent à l'enfilage, au séchoir à tabac, cela leur rapporte un montant appréciable destiné à diverses emplettes : vêtements, équipement sportif, fournitures scolaires, que sais-je ? De ce fait, indirectement, ils aident aussi leurs parents.

La situation économique actuelle — régression, chômage, avenir incertain — ne donne-t-elle pas d'impérieuses raisons de lutter contre le gaspillage, d'éduquer nos jeunes à la pratique de l'économie ? Rendre l'enfant réfractaire au culte de l'inutile, sans lui donner une mentalité avaricieuse et mesquine, le préparer, lui, l'homme de demain, à résister aux dures réalités de la vie, aux pressantes sollicitations de notre tentaculaire société de consommation, au mirage d'une astucieuse publicité.

Pi.

Petite revue de la presse

Echec de la politique fiscale dans le monde

La situation critique des finances publiques est imputable à l'insuccès de la politique fiscale appliquée durant les années de haute conjoncture. Au lieu de suivre une politique financière anti-cyclique, presque tous les Etats ont, dans le passé, négligé ou, pour des raisons politiques, n'ont pas été en mesure de constituer des réserves en prévision des périodes de décroissance de l'économie. Ainsi, en regardant de plus près la plupart des budgets des années 1969 à 1974, donc avant que l'activité ne commence à décliner, on s'aperçoit que l'endettement des pouvoirs publics a constamment augmenté au lieu de diminuer. Il en résulte qu'aujourd'hui, les réserves ne suffisent plus à couvrir la perte de recettes due à la dépression économique et à financer tout à la fois les programmes de relance.

(Tiré des « Notices économiques » de février 1976, de l'Union de Banques Suisses.)

Glané dans le « St. Galler Tagblatt »

Ce propos prêté à M. Nello Celio, ancien président de la Confédération, orfèvre en la matière :

« Une intelligence moyenne est bonne pour un politicien. Celui qui est trop intelligent n'est pas aimé. »

Organisation de séances d'information

Recommandations de l'Association suisse des banquiers

Différentes banques ont organisé ces dernières années des séances d'information destinées à leur clientèle ou à des clients potentiels. Ces réunions peuvent en principe être considérées d'une manière positive. Elles ont une grande valeur d'information et offrent aux participants et aux représentants des banques une occasion excellente et bien choisie pour échanger des opinions ; elles permettent également de traiter des thèmes de politique bancaire générale.

Ces rencontres peuvent cependant donner parfois lieu à des frictions entre banques. Cela est particulièrement le cas si une institution qui a un réseau de succursales prévoit une séance d'information en un lieu où une banque régionale ou locale a son siège.

L'Association suisse des banquiers est d'avis qu'il serait opportun que la

banque qui a l'intention d'organiser une séance d'information prenne auparavant contact avec les autres établissements de la place. Ces banques doivent examiner ensemble si une éventuelle séance en commun peut être envisagée, ce que ladite Association estime souhaitable.

S'il résulte des contacts entre les banques que l'organisation d'une séance d'information en commun n'entre pas en ligne de compte, la banque intéressée à la réalisation de ce projet est libre, naturellement, d'agir de façon individuelle.

(Extrait de la circulaire No 316 D)

Proverbe espagnol

La parole du calomniateur est comme le charbon : quand elle ne brûle pas, elle noircit.

La baisse de la natalité en Europe

Professeur à Paris-Sorbonne, l'historien Pierre Chaunu est un spécialiste de la démographie. Dans un article publié par la revue « Permanence », il fait part de ses analyses et de ses conclusions quant au déclin de la natalité en Europe. Un déclin qui pose un certain nombre de problèmes aux pays qui composent l'Europe.

Historien, c'est le hasard d'un enseignement qui m'a conduit à faire un peu de démographie, les problèmes de la population m'ayant toujours intéressé. Voilà maintenant dix ans que j'écris, d'abord dans de modestes notes, dans des articles, dans des rapports... Il y a dix ans, neuf ans, huit ans, sept ans, six ans... je passais pour un maniaque... Mais il y a trois ans, les choses se sont précisées et je dois dire qu'il n'y a plus que les gens de mauvaise foi qui peuvent encore prétendre le contraire : le phénomène démographique majeur de notre temps, ce n'est pas l'explosion démographique du Tiers Monde, la conjoncture s'est complètement renversée. Il n'y a plus à l'heure actuelle un pays qui

fasse exception ; je dis bien, dans le monde entier, on observe une chute sensible de la natalité, et cette chute a pris des proportions étonnantes, notamment en Europe et aux Etats-Unis.

Une société sans enfants

Alors, je n'ai pas besoin de vous dire que les 6 milliards et demi, 7 milliards d'hommes de l'an 2000 sur la terre, avec lesquels on s'amuse à faire peur, font partie désormais de ce que l'on sait qui ne se produira pas. On a utilisé les projections des années 1955-1960, alors que tout démographe sait qu'elles ne sont pas applicables.

Le grand problème de la décennie 1980 ne sera pas celui de l'explosion démographique. S'il y a eu, vers 1955, un problème planétaire de l'enfant, dû à l'explosion démographique de l'après-guerre, il y aura, vers 1985, à la même échelle, un problème de la vieillesse identique à celui que l'Europe a connu vers 1940. Le public européen ignore le seul danger qui le menace à terme, non pas l'apocalypse nucléaire, mais l'écroulement d'une

société sans enfants, l'avènement d'un peuple vieux dans un monde encore jeune.

En Allemagne, la natalité est tombée en dix ans de 18 pour 1000 à moins de 11 pour 1000 en 1973. Soit un refus de la vie jamais observé, en dehors de la guerre de 1914-1918, pas même lors de la guerre de 1939-1945, dans aucun pays du monde.

La courbe de la natalité ouest-allemande est intéressante, car elle indique la tendance qui est celle, plus ou moins accusée, de tous les pays européens. L'Autriche tombe entre 1969 et 1972 de 16,5 pour 1000 à 13,8 pour 1000; la Finlande de 14,5 pour 1000 à 12,7 pour 1000; l'Allemagne de l'Est de 14 pour 1000 à 11,7 pour 1000; le Luxembourg de 13,5 pour 1000 à 11,8 pour 1000.

La France de 1935-1939

La France ne fait pas exception. La situation actuelle est comparable à celle des années 1935-1939. Nous avons le coefficient de reproduction que nous avions en 1938.

A l'heure actuelle, il n'y a pratiquement plus un pays d'Europe qui assure le remplacement des générations, à part l'Espagne, le Portugal et l'Italie. Dans la conjoncture présente, la libéralisation de l'avortement, en dehors même de toute prise de position éthique, constitue une erreur. On le savait pour la Roumanie et pour la Hongrie, on le sait désormais pour les pays occidentaux. L'Allemagne de l'Est fournit une utile confirmation : en octobre 1972, elle en est arrivée à 8,7 pour 1000, niveau inférieur jamais atteint.

Les enfants à naître ne sont pas la certitude de notre survie, les agents de notre devenir, les porteurs de progrès après nous, mais des envahisseurs qu'il faut anéantir. On s'y emploie. On ne parle même plus que de cela.

Les travailleurs immigrés

Pourquoi, en France, ne sentons-nous pas les effets du reflux ? Parce que nous avons 4 millions de travailleurs immigrés dont beaucoup restent et ont des enfants. Mais il faut faire attention : le racisme n'est pas une question de vertu. Ça se mesure. Au-dessus de 10 % de Noirs parmi les Blancs ou de Blancs parmi les Noirs — c'est exactement la même chose — le racisme commence. Donc l'immigration n'est pas une solution.

Sans une génération montante un peu plus nombreuse que la génération déclinante, le progrès n'est pas possible. La simple reprogrammation de l'acquis absorbe toutes les forces du corps social. En dessous d'un certain seuil, la culture s'effondre. Ce fut le cas au XVe siècle des civilisations indiennes d'Amérique balayées en l'espace de trois générations. L'Europe s'approche de la zone dangereuse; l'Allemagne hier, la France aujourd'hui.

(Et la Suisse ? - pp -)

(Tiré du cahier No 98 « Informations et documents » de la Fédération Centrale du Crédit Agricole Mutuel, à Paris).



Une enseigne que l'on n'a pas sortie d'un musée, celle de l'Auberge de l'Onde à Saint-Saphorin a toujours été là. (Photo P. Favre)

Du travail pour tous ?

Cette aspiration profonde de tous nos jeunes, au terme de leur scolarité ou de leurs études, devient difficile à réaliser. Pis encore, les branches d'activité qui attirent tels ou telles se trouvent peut-être encombrées. Et dans le même temps, certaines professions peu recherchées continueront à souffrir de pénurie de main-d'œuvre !

Si, de l'exécrable et funeste régime hitlérien, une seule chose eût mérité de survivre, c'est certainement cette obligation à tous les jeunes, à quelque milieu qu'ils appartiennent, de consacrer une année, au terme de leur scolarité, à l'agriculture ou au travail en usine. Nous y ajouterions aussi le travail ménager : que de mères exténuées, ne pouvant s'accorder le luxe d'une aide pourtant indispensable ! Il en est de même pour des agriculteurs de montagne, des artisans, des vigneron qui, à certaines époques, ont grand-peine à faire face au travail quotidien.

Pour la période des vacances, l'organisation « Action 7 » peut proposer

aux jeunes diverses possibilités d'entraide bénévole (Galeries Benjamin-Constant, 1000 Lausanne). Pour des séjours au pair d'un an en Suisse allemande, en Allemagne, en Angleterre, etc., le service de placement de la Société pédagogique romande, 1802 *Corseaux*, peut indiquer des adresses sûres et contrôlées. Les jeunes ainsi placés — il s'agit surtout de travail ménager et de garde d'enfants — ont la possibilité de suivre des cours de langue et sont considérés comme des membres de la famille.

Par contre, nous tenons à préciser qu'il n'est pas possible de procurer du travail rémunéré pour les périodes de vacances. Cependant il existe des familles qui sont disposées à accueillir des « hôtes payants » avec possibilité de suivre des cours. Dans l'ensemble, de multiples occasions de créer des contacts avec des familles de Suisse alémanique — ou de plus loin encore !

A. P.

In memoriam

Versoix / GE

La Caisse Raiffeisen en deuil

Mardi 17 février, c'est à peine la moitié de ceux qui avaient tenu à rendre un ultime hommage à leur regretté ami André Dutoit, président du conseil de surveillance de la Caisse Raiffeisen et animateur ou membre de nombre d'autres groupements locaux, que le temple de Versoix parvint à accueillir.

Enfant de cette commune qu'il aimait tant et où il avait passé la presque totalité de son existence, André Dutoit possédait, à la fois, un sens inné du dévouement et un dynamisme extraordinaire qui se traduisaient par une capacité de travail que rien ne paraissait pouvoir arrêter. Pendant une longue et bien pénible année, entouré par les siens et soigné par une épouse admirable, il lutta pour recouvrer la santé. A la veille de sa mort, qui malgré son état a été une surprise douloureuse, il prodiguait encore des recommandations à ses collègues en vue de la préparation de l'assemblée de cette « Raiffeisen » dont il était devenu, trente ans plus tôt, un membre enthousiaste, un propagateur infatigable et l'expert immobilier désintéressé et hautement qualifié.

Les Raiffeisenistes versoisins sont conscients d'avoir perdu un ami exceptionnel, un responsable exemplaire ; ils réitèrent à Mme Dutoit et à sa famille, l'expression de leur vive sympathie, de leur respect, de leur amitié.

Aux gérantes et aux gérants des Caisses affiliées

Edition d'une nouvelle formule d'avis aux débiteurs

Nous avons édité une nouvelle formule No J 213 par laquelle les débiteurs sont avisés de la *baisse des taux d'intérêt* de leurs emprunts ou de leurs crédits en compte courant.

Cette formule, qui ne coûte que 7 centimes pièce, peut être glissée dans une enveloppe à fenêtre. Notre service tient donc à votre disposition la formule J 213 et l'enveloppe correspondante.

Economat de l'Union suisse

Nouvelles des Caisses affiliées



Jura

Boécourt

L'assemblée générale de notre Caisse Raiffeisen locale s'est déroulée le 6 mars 1976 au Restaurant de l'Aigle. M. Gaston Bourquard, président, a ouvert la séance en saluant les membres présents et a fait observer une minute de silence à la mémoire des membres décédés dans le courant de l'année.

Il donna ensuite connaissance du rapport du comité de direction sur l'activité déployée durant l'année écoulée. Il émit quelques considérations sur l'évolution du marché de l'argent qui a été fortement perturbé en 1975. Malgré cette situation, notre institution a pu maintenir sa situation et même améliorer son résultat. M. Bourquard termina son exposé en remerciant les sociétaires pour la confiance qu'ils manifestent à l'égard de la Caisse locale.

M. Serge Frein, gérant, présenta les comptes de l'année écoulée. Le roulement a été de fr. 6 655 769.81. La somme du bilan se monte à fr. 3 567 161.50 et le bénéfice net réalisé à fr. 13 444.40. Dans les passifs,

le compte d'épargne a augmenté durant l'année de fr. 282 669.80 et le compte des obligations de 67 000.— francs. Dans les actifs, le total des prêts hypothécaires a augmenté de 351 766.— francs.

Dans son rapport, le gérant releva notamment les règles appliquées par la Caisse Raiffeisen pour l'octroi des prêts hypothécaires et pour les amortissements des dettes.

Il conclut en remerciant les membres du comité de direction et du conseil de surveillance pour leur précieux appui et pour leur compréhension.

M. Gottfried Blättler, président du conseil de surveillance, releva l'excellent travail du gérant et de son épouse. Durant l'année, plusieurs contrôles ont été effectués et chaque fois tout était à jour. Il proposa à l'assemblée d'accepter les comptes tels

que présentés et de donner décharge au gérant avec remerciements pour sa gestion. Il exprima sa vive reconnaissance au comité de direction pour le travail accompli durant l'année.

Après le paiement de la part sociale, la soirée se termina par une conférence de M. l'abbé Georges Schindelholz et par une collation servie par le tenancier. (sf)

Charmoille

C'est samedi 13 mars 1976 que s'est tenue, à l'Hôtel du Bœuf à Charmoille, la 29^e assemblée générale de notre Caisse. Après les souhaits de bienvenue, le président, M. Victor Nagel, adresse ses félicitations aux nouveaux sociétaires, puis il prie l'assemblée d'observer un moment de silence à la mémoire de deux sociétaires décédés, Mme Fanny Richard et Mme Clara Fleury.

Après la nomination de deux scrutateurs et la lecture, par le secrétaire, M. Aimé Lachat, du procès-verbal de la dernière assemblée, le président rapporte sur certains faits marquants de l'année dernière.

Le caissier, quant à lui, donne connaissance des chiffres qui démontrent que le bilan est en constante progression, ce qui témoigne de la confiance du public.

Dans son rapport, M. Alfred Fleury, président du conseil de surveillance, demande à l'assemblée d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge aux organes responsables. Passés au vote, les comptes et les différents rapports sont approuvés à l'unanimité.

Aux élections statutaires, et ceci pour la première fois depuis la révision des statuts il y a deux ans, les membres du comité de direction et du conseil de surveillance sont tous réélus pour une nouvelle période de quatre ans, par acclamation de l'assemblée.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, la tenancière, Mlle Thérèse Poupon, nous sert une petite collation offerte par la Caisse. Puis, tour à tour, quelques sociétaires prennent la parole pour raconter les derniers « Witz » et agrémenter quelque peu la soirée. Comme tout a une fin, c'est fort tard que s'est terminée cette bien sympathique assemblée raiffeiseniste.

Coeuve

Samedi 6 mars 1976, 74 messieurs et dames ont participé à l'assemblée annuelle de notre Caisse Raiffeisen au Restaurant du Château.

Le président, M. Julien Choffat, releva les progrès réjouissants enregistrés au cours de l'exercice 1975, grâce à la confiance et à la fidélité que témoignent nos membres et clients à notre institution. Il souligna que l'esprit de prévoyance est encore solidement ancré dans notre milieu et il remercia les membres des deux comités pour leur précieuse collaboration.

A son tour, le gérant, M. Roger Wolf, commenta le bilan de 1975, bilan qui se monte à 3 103 000.— francs, en augmentation de 180 000.— francs sur l'exercice précédent. Les dépôts d'épargne atteignent le capital de 2 851 000.— francs (+ 140 000.— francs). Les prêts accordés au cours de 1975

sont de 674 000.— francs. Le nombre des sociétaires a passé de 120 à 123. Il termina son exposé en relevant la fructueuse activité de notre Caisse dont la devise « L'argent du village au village » est toujours actuelle.

Après avoir évoqué les joyeuses retrouvailles des sociétaires lors de la célébration du cinquantenaire en avril 1975, M. l'abbé Charles Theurillat, président du conseil de surveillance, invita les participants à renouveler leur confiance aux dirigeants de notre institution. Les contrôles de cet organe, ainsi que la révision approfondie des réviseurs de l'Union garantissent le bon fonctionnement de notre banque villageoise. Il soumit les comptes annuels et le bilan 1975 à l'approbation de l'assemblée, ce qui fut ratifié à l'unanimité.

Visite agréable autant que soudaine, celle de M. Albert Ackermann, président de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, qui vint apporter les félicitations de l'Union centrale à notre ancien gérant, M. Paul Henzelin, pour un demi-siècle d'activité au service de la Caisse. Il prononça de vibrantes paroles, pleines d'éloges et de reconnaissance à l'adresse du caissier qui, après avoir été membre fondateur, sut assurer à « sa » banque un essor toujours croissant. Il lui remit un précieux écrin de pièces d'or. Notre ancien gérant, visiblement ému, pria M. Ackermann de transmettre ses sincères remerciements à l'Union de Saint-Gall.

Après la réélection du comité, on procéda au versement de l'intérêt des parts sociales et chacun fut invité à se rendre au Restaurant du Bœuf, où Mme Hermence Ribeaud nous servit une copieuse et excellente collation. RW

Corban

51^e assemblée annuelle

Forté de 38 membres, plusieurs s'étant excusés, elle fut ouverte à 20 h. 35 par M. Claude Fleury, président du comité de direction.

Dans un rapport fouillé, M. Fleury fit part à l'assemblée de l'activité déployée par notre coopérative d'épargne et de crédit au cours de l'exercice 1975. Avec une légitime fierté et satisfaction, dit-il, nous pouvons aujourd'hui jeter un regard en arrière sur l'an dernier. Les chiffres des comptes annuels et du bilan à fin décembre 1975, dont un extrait avait été remis avec la convocation à l'assemblée, témoignent des réjouissants progrès enregistrés, qui sont l'expression tangible de la confiance et de la fidélité de nos membres et clients.

Après avoir brossé un tableau de la situation économique sur le plan national et même au delà de nos frontières, M. Fleury revint brièvement au domaine plus limité de l'activité de notre Caisse en donnant connaissance des taux conformes à la situation du marché, appliqués en ce moment par notre institution. Seront-ils valables longtemps ? Hélas, ils subirent tant de modifications au cours de 1975 et même de ces deux premiers mois du nouvel exercice. Au terme de son rapport présidentiel, M. Fleury remercia ses collègues des comités

ainsi que la gérante, de même que tous les membres pour leur active collaboration, leur bienveillance et leur fidélité.

Après quelques considérations d'ordre économique, Mme Eliane Eicher, gérante, tint à relever quelques chiffres du dernier bouclage annuel. Les retraits en épargne se sont élevés à 400 900.— francs, compensés en partie par les dépôts, qui se montent à 330 200.— francs. En ce qui concerne les obligations, il y eut pour 33 000.— francs de remboursements et pour 61 000.— francs de nouveaux dépôts. Au cours de 1975, notre Caisse a accordé pour 308 000.— francs de prêts, alors que les remboursements s'élevaient à 333 900.— francs. Bilan : passif : dépôts d'épargne : 1 193 800.— francs ; obligations : 198 000.— francs ; actif : prêts hypothécaires : 782 800.— francs.

Le compte d'exploitation boucle par un excédent net de fr. 5708.25 viré au fonds de réserves qui atteint le montant de fr. 69 919.09.—.

Le roulement s'est élevé à fr. 3 476 700.—. Après un magnifique plaidoyer en faveur de l'épargne, Mme Eicher termina son brillant exposé en exprimant sa gratitude aux membres qui, par une magnifique et réconfortante confiance, ont activement collaboré à la bonne marche de notre coopérative communale d'épargne et de crédit.

M. Marc Rottet, président du conseil de surveillance, invita les participants à renouveler leur confiance aux organes directeurs de notre institution. Les contrôles de ce conseil, ainsi que la révision approfondie des réviseurs de l'Union donnent une entière garantie du bon fonctionnement de notre banque locale. Il soumit les comptes annuels et le bilan 1975 à l'approbation de l'assemblée, ce qui fut ratifié à l'unanimité.

Sont réélus pour une nouvelle période, MM. Jean Fleury, secrétaire, et Oscar Eicher, membres du comité de direction.

Dans les divers, M. Maurice Rottet, président d'honneur, heureusement bien rétabli de son accident, propose de porter à 6 % l'intérêt des parts sociales. Le président répond que c'était déjà chose prévue pour l'année prochaine. Il déclara l'assemblée levée en donnant à tous rendez-vous au Restaurant de la Croix-Fédérale. J. F.

Courrendlin

50^e assemblée générale

En mars dernier, à l'Hôtel de la Couronne, s'est tenue la 50^e assemblée générale ordinaire de notre Caisse Raiffeisen.

Placée sous la dynamique présidence de M. Germain Steulet, de Rossemaison, ces assises se sont déroulées devant quelque 140 membres. Dans son rapport présidentiel, il s'attacha à faire un tour d'horizon d'ordre général concernant le développement du marché de l'argent et de l'activité bancaire en 1975. Le rapporteur mit en évidence, en cette première année de récession, le bon travail de la banque locale de Courrendlin, et la confiance mise en elle.

Le rapport du gérant, présenté avec maîtrise par M. Marcel Guélat, souligna le bon développement des comptes et bilan durant l'exercice écoulé ; nous en relevons quelques chiffres :

Bilan	fr. 12 641 538.—
Mouvement	fr. 34 584 000.—
Réserves	fr. 403 543.—
Nombre de membres	391

Ces indications révèlent un net accroissement des affaires de la caisse et de la part importante que joue notre institution bancaire dans l'économie régionale.

Et le gérant de se réjouir de la confiance des épargnants et de la bonne discipline des emprunteurs et clients. En conclusion, M. Guélat adressa ses remerciements aux organes de la caisse et aux présidents et aux quelque 400 membres de notre coopérative.

Sur rapport et propositions de Mme Lucienne Joliat, présidente du conseil de surveillance, l'assemblée accepta comptes et bilan et donna décharge au caissier et au comité de direction.

Au chapitre des élections, M. Germain Steulet fut reconduit dans ses fonctions de président. MM. Edmond Fridez et Germain Eschmann furent réélus membres du comité de direction. Il en fut de même pour MM. Louis Gunzinger, Jean Widmer fils, et M. l'abbé Christe Marcel, au conseil de surveillance.

Jubilé

M. Germain Eschmann, vice-président, rapporta ensuite sur l'organisation des fêtes qui marqueront le 50e anniversaire de la Caisse de Courrendlin. C'est le 19 juin prochain que se déroulera ce jubilé sous la tente de la Fête jurassienne de gymnastique.

Un programme, capable de satisfaire tout le monde, sera prochainement mis sur pied.

En temps requis, les membres seront invités. Ils s'annonceront immédiatement pour simplifier la tâche des organisateurs.

En résumé, bonne et instructive assemblée des coopérateurs Raiffeisen de Courrendlin et environs.

Les Genevez

Une quarantaine de membres ont assisté à notre 42e assemblée générale. M. Robert Voirol, président du comité de direction, avant de présenter son rapport annuel, n'a pas manqué de rappeler le souvenir des sociétaires disparus, en particulier celui de deux membres fondateurs qui se sont largement dépensés pour l'institution. Il s'agit de M. Abel Rebetez, premier président du comité de direction de 1933 à 1960, et de M. Léon Voirol-Maillard, premier secrétaire du même comité de 1933 à 1957.

M. Robert Voirol a ensuite évoqué la situation économique qui a caractérisé l'année dernière, tout en souhaitant que les effets de la récession actuelle s'estompent

le plus rapidement possible. Le caissier a commenté les comptes 1975, qui enregistrent de confortables avances dans tous les secteurs. Le bilan atteint 3,35 millions de francs, la caisse d'épargne, avec 557 livrets, 2,4 millions, les obligations 667 000 francs, les prêts hypothécaires 2,1 millions, ceux octroyés aux collectivités de droit public 308 000 francs, les avoirs à l'Union 780 000 francs. Le roulement a considérablement augmenté, puisqu'il a passé de 4,6 à plus de 7 millions. Le compte d'exploitation a laissé un bénéfice de 6600 francs, après qu'un fonds de construction ait été créé en vue de fournir, dans un avenir encore indéterminé, un local à la Caisse et un appartement. Le caissier s'est permis de lancer un appel pour que les jeunes adhèrent plus nombreux à notre institution, et pour que la population prenne conscience de l'importance, sur le plan local et jurassien, de la Caisse Raiffeisen.

M. Edmond Rebetez a lu le rapport du conseil de surveillance qu'il préside ; il s'est déclaré satisfait de la tenue de la Caisse et a proposé l'adoption des comptes et le versement d'un intérêt de 6 % aux parts sociales, ce qui a été fait à l'unanimité.

L'assemblée s'est achevée par une collation servie sur place, à la satisfaction de tous les participants. fx

Glovelier

Malgré le froid, 130 sociétaires ont répondu à la convocation de la 49e assemblée générale, qui se déroulait le samedi 6 mars, à l'Hôtel de la Gare. Dans un bref rapport, M. Louis Bailat, président, fit un tour d'horizon de la situation nationale et internationale actuelle. Il releva l'activité des comités et félicita les gérants, Mme et M. Norbert Dobler, du beau travail accompli.

Du rapport du caissier, il est à relever que tous les postes sont en augmentation, et que le bilan au 31 décembre 1975 atteint le montant de 5 845 168.— francs. Le compte d'exploitation laisse un beau bénéfice de fr. 24 254.20 qui est porté à la réserve. Le gérant remercie très sincèrement la population de la reconfortante confiance témoignée et de son active collaboration à l'essor de la Caisse locale.

Le président, M. Louis Bailat, ainsi que les membres du comité de direction, soit MM. Joseph Monin, Joseph Jolidon, Georges Mahon et Gilbert Renaud sont réélus par applaudissements pour une période de 2 ans.

Le président remercie les sociétaires de la confiance témoignée et promet aux membres que les dirigeants travailleront dans le but que la 50e assemblée soit un plein succès. M. Bailat salue en particulier les deux derniers membres fondateurs, MM. Léon Bourrut et Louis Renaud, et exprime le vœu que leur santé les conduise à ce jour mémorable.

C'est par la distribution de l'intérêt de la part sociale et la traditionnelle collation que se termine cette magnifique assemblée.

Undervelier

Notre Caisse Raiffeisen a tenu sa 34e assemblée générale aux Galeries du Pichoux.

Plus de 60 membres ont répondu à la convocation qui leur avait été adressée.

Dans son rapport annuel, le président du comité de direction salue en premier lieu les trois nouveaux membres qui sont venus rejoindre la famille Raiffeisen. Puis il commente l'activité déployée par notre Caisse locale. Il émet quelques considérations sur l'évolution économique actuelle après la période de haute conjoncture vécut. Notre Caisse a pu maintenir sa bonne position. Cette situation est due à la confiance des sociétaires, créanciers et débiteurs. Il conclut son rapport par ces mots : « Nous avons l'ambition d'œuvrer constamment pour le bien de notre communauté villageoise ».

M. Louis Lovy, caissier, présente un rapport qui mentionne un roulement de 2 438 795.— francs, avec une somme de bilan de 1 862 994.— francs. Les prêts se chiffrent à 1,5 million de francs. Tous ces postes sont sagement garantis, ce qui est heureux. Le caissier expose ensuite les effets du ralentissement de la construction et de l'inflation sur le marché de l'argent. Il remercie les débiteurs de leur ponctualité ainsi que les épargnants pour leur confiance.

Le président du conseil de surveillance releva l'excellent travail du caissier et de son épouse. Les contrôles qui ont été effectués avec toutes les pièces à l'appui permettent de déclarer que tout a été trouvé bien à jour. Il propose de donner décharge aux responsables, ce qui est accepté sans opposition.

Le président fait part à l'assemblée de la démission, pour raison d'âge, de M. Bruno Meier, vice-président du comité de direction. M. Meier est vivement remercié par le président qui lui remet un cadeau. Sur proposition du comité de direction, c'est son fils Antoine qui le remplacera. La vice-présidence revient à M. Denis Beuchat. Tous les membres des deux comités sont réélus pour quatre années, de même que le caissier, M. Louis Lovy.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales, le président lève l'assemblée et invite les membres à prendre part à la collation qui a été très bien servie par la famille Juillerat. (j.g.)

Vicques

C'est samedi 21 février 1976 qu'eut lieu la 49e assemblée générale de notre Caisse locale, à la Halle de gymnastique, en présence de 115 personnes.

Après un instant de recueillement à la mémoire des membres décédés, M. Joseph Charmillot-Fridez, président du comité de direction, présente son dernier rapport, puisqu'il termine sa période et qu'il n'est pas rééligible. Le gérant, M. Maxime Schaller, commenta avec beaucoup de clarté le bilan de 1975 qui a atteint la somme de 7 214 000.— francs. Il appartient à M. Arthur Schaller, président du conseil de surveillance, de demander à l'assemblée l'approbation des comptes.

Par des propos très chaleureux, M. Raymond Chapatte, vice-président, rendit hommage à M. Joseph Charmillot pour les années passées au comité, dont 13 ans de

Tabacs

et cigares le kg.

Tabac populaire 12.90

« Bureglück » 13.90

« Montagnard » 15.90

Von Arx - Tabacs

100 Brissagos 31.—

5013 Niedergösgen

200 Habana 29.30

(Soleure)

Retour en cas de non-convenance.

Tél. (064) 41 19 85

